

**Motion présentée par le Groupe Majoritaire  
du Conseil départemental de l'Ariège**

Le Conseil départemental de l'Ariège est informé de l'ordre du jour du Comité de Massif pour la réunion informelle du 1<sup>er</sup> juillet 2016 destinée à examiner et donner son avis sur les propositions du Volet Ours Brun de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité.

Le Conseil départemental de l'Ariège s'oppose à toute décision de réintroduction d'ours sur notre territoire.

D'une part parce que cette espèce d'ours slovène n'est absolument pas menacée dans son territoire d'origine, où le nombre est même en augmentation.

D'autre part parce que cette introduction est défavorable à toutes les autres formes d'occupation et d'activité sur les espaces montagnards ariégeois, en particulier les activités pastorales, touristiques, les exploitations forestières, ressources essentielles pour notre Département.

Pour toutes ces raisons :

- Le Conseil départemental de l'Ariège maintient fermement son opposition à toute nouvelle réintroduction d'ours sur le territoire national.
- Condamne les réintroductions d'ours sur les territoires frontaliers en infraction avec les règles démocratiques prévues et soutiendra toute action en justice destinée à faire notamment respecter l'article 22 de la Directive Habitat.
- Demande à ce que cette position soit prise en compte par le Comité de Massif lors de cette réunion du 1<sup>er</sup> juillet.

*Vote à l'unanimité le 27/06/2016*